

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
avenue Reller 5 · 1800 Vevey
T 021 966 44 74 · F 021 966 44 75
info@svaf-vaud.ch · www.svaf-vaud.ch

SOCIÉTÉ VAUDOISE des AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

INFORMATIONS PRATIQUES

- LIEU** Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE** ouverture des portes et accueil dès 8h00
- INSCRIPTION** au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet: www.svaf-vaud.ch/seminaire-d-automne
par mail à: info@svaf-vaud.ch
AVANT LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022
- PRIX** CHF 20.- pour les membres de la SVAF
CHF 80.- pour les non-membres
(cette contribution sera demandée à l'entrée de la salle à chaque participant, pour les membres de Geosuisse la participation est prise en charge par Geosuisse)
- ATTENTION** *le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée*

**GEO
SUISSE**

Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement
Société suisse de géomatique et de gestion du territoire
Società svizzera di geomatica e di gestione del territorio
Societad svizra da geomatica e da gestiun dal territori

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres



SÉMINAIRE BASES LÉGALES EN MATIÈRE D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES: TOUR D'HORIZON ET PERSPECTIVES POUR LE CANTON DE VAUD

vendredi 25 novembre 2022
AULA – FVE Tolochenaz
8h-12h

PRÉSENTATION DU THÈME

La loi sur les améliorations foncières du canton de Vaud (LAF) est une vieille dame, elle a 115 ans cette année. Certes, elle a subi une profonde réforme en 1961 mais elle est toujours active. La LAF est aujourd'hui un outil reconnu comme puissant et efficace pour mettre le sol rationnellement en valeur, en améliorant non seulement les conditions d'exploitation agricole, mais aussi en permettant son utilisation optimum quelle que soit sa destination en zone agricole ou en zone à bâtir. Depuis son entrée en vigueur, plus de 1000 syndicats d'améliorations foncières en zone agricole ont été créés, dont environ 600 syndicats de remaniement parcellaire. En terrains à bâtir, ce sont environ une soixantaine de syndicats de remaniement parcellaire qui ont été créés.

Mais la LAF répond-elle aux besoins d'aujourd'hui? Force est de constater que le nombre de constitution de syndicats d'améliorations foncières est en baisse et ce pour de multiples raisons:

- en zone agricole, la baisse continue du nombre de domaines agricoles diminue; plus de 50 % de la surface agricole exploitée dans le canton est louée;
- la complexification des procédures liées en particulier aux syndicats AF engendre des temps et des coûts de plus en plus importants;
- les zones d'habitation et mixtes de trois-quarts des communes vaudoises étant surdimensionnées, les autorités communales sont invitées à déclasser des terrains à bâtir et ne sont pas enclines à lancer des plans d'affectation en lien avec la création d'un syndicat d'améliorations foncières.

Enfin, depuis 2016, la gestion des démarches foncières est menée dans deux services de deux départements différents, la DGAV pour les aspects agricoles et la DGTL pour les terrains à bâtir, avec la même base légale pour appui. Une lecture et une interprétation différenciées de cette base dans les deux services n'est pas à exclure dans les prochaines années.

Le présent séminaire est l'occasion de poser un constat sur la pratique de la LAF, de faire un tour d'horizon des autres bases légales cantonales et d'imaginer le devenir la LAF. Peut-être que la vieille dame donnera naissance à deux jeunes LAF, une LAF des villes et une LAF des campagnes?

PHILIPPE REYMOND

président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

PROGRAMME

8H ACCUEIL

8H30 PRÉSENTATION DU THÈME

par M. Philippe Reymond, président de la SVAF

8H40 LES BASES LÉGALES FÉDÉRALES ET LEUR ÉVOLUTION

par M. Jan Béguin, Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

8H55 LES SYNDICATS AF DANS LE CANTON DE VAUD – VOLET AGRICOLE: POINT DE SITUATION

par Mme Anne van Buel, responsable secteur Améliorations foncières, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

9H10 LES SYNDICATS AF DANS LE CANTON DE VAUD – VOLET TERRAINS A BÂTIR: POINT DE SITUATION

par M. Denis Leroy, responsable des démarches foncières, Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

9H25 REGARD CRITIQUE SUR LA LAF ET APERÇU DES AUTRES BASES LÉGALES CANTONALES

par M. Denis Leroy, responsable des démarches foncières, Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

9H50 PAUSE

10H10 LE REGROUPEMENT DE TERRES AFFERMÉES (PROJET PILOTE DU LÖTSCHENTAL)

par M. Laurent Maret, chef de l'Office des améliorations structurelles du Canton du Valais

10H30 REGROUPEMENT DE TERRES AFFERMÉES DANS LE CANTON DE VAUD – RÉSULTATS D'UN TRAVAIL DE BACHELOR

par Mme Charlène Zwahlen, bureau NPPR

10H50 SYNDICAT MULTISITES EN TERRAIN À BÂTIR – RÉSULTAT D'UN TRAVAIL DE BACHELOR

par M. Mathieu Allaz, bureau BBHN

11H10 RÉVISION DE LA LAF: PERSPECTIVES

par Mme Anne van Buel et M. Denis Leroy

11H20 QUESTIONS/RÉPONSES

11H35 COMPARAISON DE STANDARDS GÉOSPATIAUX ET MODÉLISATION D'UN CADASTRE SOUTERRAIN – RÉSULTAT D'UN TRAVAIL DE BACHELOR

par Mme Claire Monney

11H45 CONCLUSION

par M. Philippe Reymond, président de la SVAF